



## jeu de ballon sur la chaussée

Par **Visiteur**, le **23/03/2025** à **15:28**

Bonjour, je souhaiterais un renseignement, en effet, je suis ennuyé par des jeux de ballons sur la chaussée devant chez moi, des ballons en cuir, qui tape sur les portes, fenêtres, voiture, clôture etc, les enfants, mineurs de - de 10 ans, sont livrés à eux même devant chez eux sans surveillance, ils rentrent dans les propriétés, pour récupérer les ballons, se permettent de toucher nos voitures avec leur main, de rentrer dans les jardins quand il y a personne, joue sur nos allées de garage quand nos voitures ne sont pas là, sur la chaussée également. On a failli à plusieurs reprises les renversés.

J'ai déjà appelé mairie et police municipale qui sont intervenus une fois pour les faire bouger, les parents ne comprennent pas le danger et s'en foute, pour eux il y a des assurances et on ne prive pas un enfant de jouer... que dit la loi ? Je n'ai aucune info des réglementations de ma ville, je pense que c'est interdit vu que la police est quand même venue, mais que puis-je faire d'autres ?

Merci par avance pour tout renseignement, et pour votre temps.

Par **Lag0**, le **24/03/2025** à **06:43**

[quote]  
que dit la loi ?

[/quote]  
Bonjour,

Il n'existe pas de disposition légale spécifique interdisant aux enfants de jouer au ballon dans la rue. Cependant, plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Le Code de la route : Selon l'[article R412-34](#), les piétons doivent utiliser les trottoirs et ne peuvent pas gêner la circulation des véhicules. Si la rue en question est une voie publique, elle est soumise aux règles de circulation.

- Les règlements municipaux : Les municipalités peuvent adopter des règlements spécifiques concernant l'utilisation des voies publiques et les nuisances sonores. Il est donc important de vérifier les arrêtés municipaux en vigueur dans votre commune.